

CITÉ DE DORVAL

Procès-verbal d’une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 18 novembre 2024, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

Marc Doret, maire
Pascal Brault, conseiller
Nicole Duchastel, conseillère
Jean-François Leroux, conseiller
Robert Le Sage, conseiller
Paul Trudeau, conseiller
Christopher von Roretz, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marc Rouleau, directeur général
Nathalie Hadida, greffière et directrice des Affaires juridiques
Me Louiza Sadoun, greffière adjointe

1 OUVERTURE

CM2411 484

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 18 novembre 2024

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CM2411 485

1.2 Période de questions et réception des requêtes

Nom	Prénom	Sujet	Interventions des conseillers
Avila	Miles	• Mesures d’aide pour les personnes sans-abri	
Berlach	Allan	• Dossier judiciairisé au 950, chemin du Bord-du-Lac	
Bird	Sean	• État du bâtiment incendié sur le croissant Garden	
Bontemps	Valérie	• Visibilité à l’échangeur des Sources sur l’autoroute 20	Christopher von Roretz

Britten	Hélène	• Immatriculation des vélos électriques	
Campagna	Anna	• Vols de nuit à l'aéroport • Propriété du 12, avenue Dahlia	Pascal Brault
Cognyl-Fournier	Bruno	• Panneau d'arrêt sur le cercle Handfield • Circulation sur les cercles Handfield et Green	
Cournoyer	Rachelle	• Dépôt d'une pétition relative à la propriété du 12, avenue Dahlia • Droit d'initiative de Montréal • Règlement sur les PIIA	Pascal Brault
Dearn	Shawn	• Projet de démolition du bâtiment au 12, avenue Dahlia • Sécurité incendie au 12, avenue Dahlia	Pascal Brault
Fanlconbridge	Ryan	• PIIA du 236, boulevard Pine Beach	
Gagné	Louise	• Panneau d'arrêt à l'intersection de l'avenue Saint-Louis et du chemin du Bord-du-Lac	
Geller	Mort	• Ralentisseur de vitesse sur l'avenue Dawson entre Lilas et Dahlia	Paul Trudeau
Glawdecki	Teresa	• Règlement sur les PIIA • Projet projeté au 200, boulevard Bouchard • Propriété du 12, avenue Dahlia	Christopher von Roretz
Ivanova	Silva	• Niveau sonore résidentiel • Niveau sonore dans les parcs et pollution de l'air • Mur antibruit	
Jones	Vicky	• Identification administrative des dossiers de PIIA • Propriété du 12, avenue Dahlia	Pascal Brault
Kaledin	Denis	• Sécurité dans le périmètre du 345, avenue Dorval • Restriction de la vente de produits alcoolisés • Centre Ullivik	
Laflèche	Monique	• Horaire des cours aquatiques	
Larin	Pascal	• Débordement du sous-bassin du boulevard Bouchard • Adaptation des réseaux municipaux aux changements climatiques	
Levine	Murray	• Nanoparticules de noir de carbone et ADM	
Mammone	Mario	• Proposition d'amélioration des communications relatives au plan d'urbanisme • Amélioration de l'affichage lors de projets de démolition • Propriété du 12, avenue Dahlia	
Moreau	Solange	• Vignettes de stationnement sur l'avenue Bourke et le boulevard Galland	

Pellicer	Fernando	• Propriété du 12, avenue Dahlia	
Poirier	Carl	• Dérogation mineure au 173, avenue Thorncrest	
Ross	Donald	• État de la propriété au 573, avenue Starling	
Safa	Adoniev	• Règlementation sur les locations à court terme	
Scofield	Thomas	• Signalisation routière au coin des avenues Lagacé et Vinet • Feux de circulation à l'intersection de l'avenue Martin et le chemin du Bord-du-Lac	Christopher von Roretz

2 APPROBATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

CM2411 486

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 octobre 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 a été remis à chaque membre du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 487

2.2 Dépôt du procès-verbal de la consultation publique du 21 octobre sur la résolution d'approbation d'un projet dérogatoire au 750, avenue Dawson

Le maire Marc Doret donne acte du dépôt du procès-verbal de la consultation publique du 21 octobre relativement à la résolution d'approbation d'un projet dérogatoire au 750, avenue Dawson.

CM2411 488

2.3 Adoption de la Directive linguistique de la Cité de Dorval

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ, c. 14) qui a modifié la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11), le gouvernement du Québec impose aux municipalités d'adopter une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval est un organisme municipal reconnu en vertu de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française*;

ATTENDU QUE les organismes municipaux reconnus en vertu de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française* doivent respecter le devoir d'exemplarité de l'État et favoriser l'utilisation du français, même lorsqu'ils ont la faculté d'utiliser une autre langue;

CONSIDÉRANT QUE cette directive s'applique aux membres du personnel et aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'elle doit être diffusée sur le site Internet;

CONSIDÉRANT QU'elle doit être transmise au ministre de la Langue française;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Cité de Dorval a été soumise aux membres du conseil;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Cité de Dorval, tel que soumise;

DE PUBLIER ladite directive sur le site Internet; et

DE TRANSMETTRE ladite directive au ministre de la Langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 RÈGLEMENTATION

CM2411 489

3.1 Dépôt des rapports de décisions déléguées

Le maire Marc Doret donne acte du dépôt du compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2024 inclusivement en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le *Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés RCM-3-2005*.

CM2411 490

3.2 Avis de motion - Règlement n° RCM-103 abrogeant le règlement n° RCM-77-2019 sur l'administration du Club de tennis municipal de Dorval

La conseillère Nicole Duchastel donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil du règlement n° RCM-103 abrogeant le règlement n° RCM-77-2019 sur l'administration du Club de tennis municipal de Dorval.

Ce règlement a pour objet d'abroger le règlement RCM-77-2019 sur l'administration du Club de tennis municipal de Dorval puisque ce règlement ne répond plus au besoin de la Cité de Dorval et que celle-ci souhaite confier la gestion du club de tennis municipal de Dorval ainsi que de ses terrains de tennis à des organismes sans but lucratif dûment reconnus par la Cité de Dorval afin de mieux répondre aux besoins de la communauté.

CM2411 491

3.3 Dépôt - Projet de règlement n° RCM-103 abrogeant le règlement n° RCM-77-2019 sur l'administration du Club de tennis municipal de Dorval

Le conseiller Christopher von Roretz donne acte du dépôt du projet de règlement n° RCM-103 abrogeant le règlement n° RCM-77-2019 sur l'administration du Club de tennis municipal de la Cité de Dorval.

CM2411 492

3.4 Avis de motion - Règlement n° RCM-1308-49-2024 modifiant de nouveau le règlement sur la circulation n° 1308-87 afin d'implanter un système de vignette de stationnement

ATTENDU QUE la Cité souhaite implanter un système de vignettes de stationnement sur son territoire pour les résidents de certains secteurs;

Le conseiller Paul Trudeau donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil du règlement n° RCM-1308-49-2024 modifiant de nouveau le règlement n° 1308-87 aux fins d'ajouter des dispositions relatives aux vignettes de stationnement.

Ce règlement vise à instaurer une zone à vignette sur les deux côtés de l'avenue de l'Académie sur une distance de 100 mètres à partir de l'intersection du boulevard Bouchard.

CM2411 493

3.5 Dépôt - Projet de règlement n° RCM-1308-49-2024 modifiant de nouveau le règlement sur la circulation n° 1308-87 afin d'implanter un système de vignette de stationnement

ATTENDU QUE la Cité souhaite implanter un système de vignettes de stationnement sur son territoire pour les résidents de certains secteurs;

Le conseiller Paul Trudeau donne acte du dépôt du projet de règlement n° RCM-1308-49-2024 modifiant de nouveau le règlement sur la circulation n° 1308-87 afin d'implanter un système de vignettes de stationnement avec une modification à l'article 2 afin de diminuer la tarification prévue de 50 \$ à 40 \$.

CM2411 494

3.6 Avis de motion - Règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le conseiller Robert Le Sage donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Conseil du règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CM2411 495

3.7 Adoption - Projet de règlement RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU QUE le règlement RCM-60I-2024 a pour objectif de remplacer le règlement RCM-60C-2015 en concordance avec le plan d'urbanisme durable en vigueur;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil du 18 novembre 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de règlement RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) remplaçant le Règlement RCM-60C-2015 en concordance avec le plan d'urbanisme durable en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 496

3.8 Adoption - Second projet de règlement n° RCM-60A-19-2024

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, l'avis de motion a été dûment donné et le projet a été déposé;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, le premier projet de règlement a également été adopté;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 18 novembre 2024 à 19 h;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet de règlement n° RCM-60A-19-2024 modifiant à nouveau le règlement n° RCM-60A-2015 de façon à ajouter l'usage 6532 « centre local de services communautaires (CLSC) » aux zones visées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 CONTRATS ET ENTENTES

CM2411 497

4.1 Renouvellement d'entente - Partenariat et contribution financière avec le CERIU 2025 à 2029

ATTENDU QUE la Cité est membre du Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine (CERIU);

ATTENDU QUE la résolution CM2206 311 du conseil municipal accordait une participation financière au CERIU de 2000 \$ par année pour 2022, 2023 et 2024 afin de réaliser, en partenariat avec ses membres, le projet d'Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain;

ATTENDU QUE le CERIU sollicite le renouvellement du partenariat et de la participation financière de ses membres pour l'Observatoire;

ATTENDU QUE la Cité a un intérêt sur différents projets de l'Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain;

ATTENDU QUE la Direction de l'ingénierie municipale recommande de renouveler l'entente de partenariat et de contribution financière avec le CERIU;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement du partenariat et la contribution financière de 10 000 \$ au CERIU pour les années 2025 à 2029 au coût de 2000 \$ par année; et

D'AUTORISER le directeur de la division ingénierie, à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, l'entente de partenariat du CERIU selon les termes apparaissant au projet d'entente joint au dossier.

Poste budgétaire : 02 320 25 494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 498

4.2 Renouvellement de contrat 2025 - Entretien et réparation des installations de plomberie

ATTENDU QUE par la résolution CM21 11418 adoptée le 22 novembre 2021, le Conseil a adjugé à l'entreprise Av-Tech inc. le contrat TP2021-27 relatif à l'entretien et réparation sur demande des installations de plomberie dans les bâtiments municipaux et centres aquatiques pour les années 2022, 2023 et 2024, au montant global de 333 065,33 \$ TTC;

ATTENDU QUE le contrat TP2021-27 est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la première option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat TP2021-27, relatif à l'entretien et réparation sur demande des installations de plomberie dans les bâtiments municipaux et centre aquatiques, adjugé à l'entreprise Av-Tech inc., au montant global de 201 179,08 \$ TTC.

Poste budgétaire : Divers postes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 499

4.3 Renouvellement de contrat 2024-2025 - Services de protection de l'infrastructure informatique contre les attaques cybernétiques 24/7

ATTENDU QUE les cyberattaques augmentent de façon exponentielle et qu'elles représentent une menace sérieuse pour les organisations qui ne seraient pas convenablement outillées pour y faire face;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite se prémunir de mesures de protection 24/7 pour son infrastructure informatique afin de réduire les risques d'attaques cybernétiques et les préjudices inhérents pouvant en découler;

ATTENDU QUE CrowdStrike protège notre infrastructure informatique depuis décembre 2022;

ATTENDU QUE le contrat arrive à échéance le 15 décembre 2024 et que nous devons le renouveler avant cette date afin d'éviter de laisser notre infrastructure informatique non protégée;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat à Max Technologies inc. relatif à la protection de l'infrastructure informatique 24/7 par CrowdStrike, au montant global de 61 753,58 \$ TTC pour une période de 12 mois.

Poste budgétaire : 02 130 50 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 500

4.4 Renouvellement de contrat 2025 - Entretien ménager de certains bâtiments municipaux

ATTENDU QUE par la résolution CM21 11425 adoptée le 22 novembre 2021, le Conseil a adjugé à l'entreprise GDI Services (Québec) SEC, le contrat TP2021-29 relatif à l'entretien ménager dans quatre bâtiments principaux et dix bâtiments secondaires pour les années 2022, 2023 et 2024 au montant global de 1 462 832,02 \$ TTC;

ATTENDU QUE le contrat TP2021-29 est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la première option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat TP2021-29 relatif à l'entretien ménager dans quatre bâtiments principaux et dix bâtiments secondaires, octroyé à l'entreprise GDI Services (Québec) SEC, au montant global de 521 107,96 \$ TTC incluant une contingence de 5 748,75 \$ TTC.

Poste budgétaire : Plusieurs postes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 501

4.5 Dépense additionnelle – Patinoire extérieure réfrigérée

ATTENDU QUE par la résolution numéro CM2308 355 adoptée le 28 août 2023, le Conseil a adjugé à Les Entreprises QMD inc. le contrat IM2023-02 relatif à la conception, la construction et la mise en service d'une patinoire extérieure réfrigérée et recouverte, pour un montant total de 9 090 370,47 \$ TTC;

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été requis lors de la construction de la patinoire extérieure réfrigérée et du bâtiment de service;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'augmentation du contrat d'un montant n'excédant pas 409 538,56 \$ TTC à Les Entreprises QMD inc., pour couvrir les dépenses liées aux travaux supplémentaires survenus pendant la construction de la patinoire extérieure réfrigérée et du bâtiment de service.

Poste budgétaire : 23 080 90 000, projet 2021-25, virement requis de 400 000 \$ du projet PTI ligne 12, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 502

4.6 Dépense additionnelle - Fourniture et installation de quais avec service d'entretien

ATTENDU QUE par la résolution CM19 06205 adoptée le 17 juin 2019, le Conseil a adjugé à l'entreprise Poralu Marine, le contrat TP2019-16 relatif à la fourniture, livraison et mise à l'eau de deux nouveaux quais avec service d'entretien pour une période de cinq ans au parc Pine Beach, pour un montant total de 82 818,93 \$ TTC;

ATTENDU QUE par la résolution CM2206 280 adoptée le 20 juin 2022, le Conseil a adjugé à l'entreprise Poralu Marine, un contrat relatif à la fourniture, livraison et mise à l'eau d'un quai au 12, avenue Dahlia, pour un montant total de 39 920,08 \$ TTC;

ATTENDU QU'il reste cinq factures à payer à l'entreprise Poralu Marine dans le cadre des contrats adjugés pour des travaux d'installation, désinstallation et réparation des quais au parc Pine Beach et au 12, avenue Dahlia;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire au montant global de 22 468,26 \$ TTC, pour le paiement des cinq dernières factures de l'entreprise Poralu Marine, relatif à l'installation, désinstallation et réparation des quais au parc Pine Beach et au 12, avenue Dahlia.

Poste budgétaire : 02 701 45 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 503

4.7 Dépense additionnelle - Services de gestion du complexe aquatique et sportif de Dorval

ATTENDU QUE par la résolution CM2312 544 adoptée le 11 décembre 2023, le Conseil a adjugé à l'entreprise OPSIS, la prolongation pour quatre mois du contrat relatif à la gestion, entretien, opération et exploitation du complexe aquatique et sportif de Dorval, pour un montant total de 74 618,78 \$ TTC;

ATTENDU QUE trois factures de l'entreprise OPSIS d'un montant total de 20 473,33 \$ TTC sont à payer, pour des travaux additionnels et équipements supplémentaires non prévus au contrat;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une enveloppe budgétaire n'excédant pas 20 473,33 \$ TTC à l'entreprise OPSIS, pour le paiement des trois dernières factures découlant de frais de réparation, produits, pièces et accessoires, dans le cadre du contrat de gestion, entretien et exploitation du complexe aquatique et sportif de Dorval.

Poste budgétaire : 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 504

4.8 Octroi de contrat - Appel d'offres public - Fourniture sur demande de composantes pour regards et puisards pour 2025 et 2026

ATTENDU QUE trois entreprises ont répondu à l'avis d'appel d'offres public RM2024-02 pour la fourniture de composantes pour regards et puisards relativement aux opérations de la Division de la voirie;

ATTENDU QUE le magasin doit s'approvisionner régulièrement afin de maintenir le niveau de stock approprié et répondre adéquatement aux demandes de la Division de la voirie;

ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a procédé à l'analyse administrative des trois soumissions;

ATTENDU QUE l'entreprise « IRON4CITY (6371019 CANADA INC.) » a déposé l'offre la plus basse conforme à notre devis

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit IRON4CITY (6371019 CANADA INC.), le contrat RM2024-02, au montant de 160 045,20 \$ TTC, relatif à la fourniture sur demande de composantes pour regards et puisards pour 2025 et 2026.

Poste budgétaire : 02 415 40 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 505

4.9 Octroi de contrat - Appel d'offres sur invitation - Renouvellement de la souscription à Fortinet

ATTENDU QUE l'équipement réseau de Fortinet joue un rôle crucial dans l'infrastructure informatique en sécurisant l'accès à Internet et que la solution VPN est essentielle pour fournir des connexions à distance sécurisées aux employés, renforçant ainsi les politiques de sécurité;

ATTENDU QUE le contrat de support et les licences nécessaires doivent être renouvelés chaque année;

ATTENDU QUE le contrat de support et la fourniture de licences pour les produits Fortinet sont essentiels pour maintenir la continuité des services informatiques de la Cité et obtenir l'assistance nécessaire en cas de problèmes;

ATTENDU QUE le contrat de support pour les pare-feux arrivera à échéance le 11 décembre 2024 et que le contrat relatif à l'outil FortiAnalyzer ainsi qu'à la fourniture de licences expirera le 28 mars 2025;

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été publié sur le site de SEAO, sollicitant des soumissions pour une période d'un an et également pour une période de trois ans afin de comparer les prix et de sélectionner l'option la plus avantageuse pour la Cité;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres TI2024-04 sur invitation lancée le 11 octobre 2024 sur le site de SEAO pour le renouvellement, pour une durée d'un an ou de trois ans, du contrat de support et de services Fortinet pour sept produits, tels que listés dans le bordereau des prix, afin de comparer les offres et de sélectionner l'option la plus avantageuse pour la Cité;

ATTENDU QUE la date de début des renouvellements peut varier selon le produit tandis que la date de fin sera identique pour tous les produits;

ATTENDU QUE le coût du service annuel a été estimé à une valeur de 30 000 \$ plus les taxes applicables et qu'il est préférable d'opter pour un renouvellement pour une période de trois ans afin de réaliser des économies significatives;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise PRIVAL ODC INC., le contrat TI2024-04 pour le renouvellement de trois ans du contrat de support et services Fortinet, au montant de 75 045,46 \$ TTC, conformément à la soumission ouverte le 25 octobre 2024.

Poste budgétaire : 02 130 50 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 506

4.10 Octroi de contrat - Appel d'offres sur invitation - Fourniture et livraison de têtes de lampadaires

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres sur invitation TP2024-29 relatif à la fourniture et livraison de soixante-quinze (75) têtes de lampadaires, la Section des ressources matérielles a reçu deux soumissions;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à l'entreprise Dubo Électrique Ltée le contrat de fourniture et livraison de têtes de lampadaires, au montant global de 88 593,12 \$ TTC, dans le cadre de l'appel d'offres TP2024-09.

Poste budgétaire : 23 080 16 000, projet 2024-62, virement requis de 81 000 \$ de la ligne 103, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 507

4.11 Octroi de contrat - Demande de prix - Entretien des bouilloires à vapeur aux travaux publics - Saison 2024-2025

ATTENDU QUE la Cité de Dorval doit accorder chaque année un contrat d'entretien périodique des bouilloires à vapeur aux travaux publics pour respecter la réglementation sur l'opération des appareils sous pression;

ATTENDU QU'à la suite de demandes informelles de prix, deux entreprises ont fourni des prix pour des services d'entretien des bouilloires à vapeur aux travaux publics;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à l'entreprise JR2 Services, ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à des services d'inspection et d'entretien des bouilloires à vapeur aux travaux publics, au montant global de 19 184 \$ TTC, incluant une contingence de 5 000 \$ TTC, pour la saison 2024-2025, conformément à sa soumission.

Poste budgétaire : 02 320 45 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 508

4.12 Octroi de contrat - Gré à gré - Acquisition de cabanons pour le Marché de Noël

ATTENDU QUE la Cité prévoit continuer à organiser un Marché de Noël;

ATTENDU QUE la Cité a reçu une offre d'acquérir les cabanons extérieurs qu'elle utilise depuis quelques années dans le cadre du Marché de Noël annuel;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE

APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la conclusion de la convention de vente entre Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île et la Cité de Dorval portant sur l'acquisition de treize (13) cabanons extérieurs au prix de 25 000 \$; et

D'AUTORISER Marc Rouleau, directeur général, a signé l'entente au nom de la Cité de Dorval.

Poste budgétaire: 02 701 71 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 509

4.13 Octroi de contrat - Gré à gré - Services professionnels de recrutement

ATTENDU QUE la Cité de Dorval doit combler deux postes : un poste cadre et un professionnel;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

DE RETENIR les services de la firme Talinko inc. pour deux mandats de recrutement, pour un montant ne dépassant pas 50 000 \$ plus taxes (25 000 \$ plus taxes par mandat).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 510

4.14 Octroi de contrat - Gré à gré - Abonnement au Portail de sécurité civile REZILIO

ATTENDU QUE la Cité de Dorval désire mettre à jour ses outils de travail en cas de mesures d'urgence afin d'être prêt à toute éventualité;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval désire acquérir un abonnement d'une durée de 36 mois au portail de sécurité civile REZILIO de l'entreprise REZILIO technologie inc.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la conclusion du contrat d'abonnement au portail REZILIO de l'entreprise REZILIO technologie inc. pour une durée de 36 mois au montant total de 103 511 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FINANCE ET ADMINISTRATION

CM2411 511

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Le maire Marc Doret donne acte du dépôt de la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 octobre 2024, conformément à l'article 7.4 du Règlement RCM-30-2009 en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

CM2411 512

5.2 Approbation des virements budgétaires

ATTENDU QUE des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les virements aux postes budgétaires tels que décrits à la liste des virements du 1^{er} au 31 octobre 2024 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 513

5.3 Autorisation de dépenses de réclamations et de litiges

ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

ATTENDU QU'un accord de principe est également requis de la part du Conseil pour autoriser la négociation d'un règlement hors Cour dans un dossier de litige en instance.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2024 et totalisant 10 182,30 \$ non taxable;

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et Me François McNicolls du cabinet Bélanger Sauvé, à représenter la Cité de Dorval lors de la conférence de règlement à l'amiable (CRA) qui aura lieu le 3 décembre 2024 et à participer aux négociations en vue d'un possible règlement hors Cour entre les parties relativement au dossier apparaissant à la liste des réclamations et litiges du 5 novembre 2024 et jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Poste budgétaire : 02 190 00 995

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 514

5.4 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

- Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île au montant de 2 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 00 996;
- Fondation Kiwanis Lakeshore Montréal Foundation au montant de 281 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- Les anciens de Dorval Oldtimers au montant de 700 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île au montant de 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996;

- Le Réveil Lachine Inc. au montant de 380 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 515

5.5 Autorisation de versements d'aide financière - Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval

ATTENDU QUE le 21 novembre 2019 le « Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval » a été officiellement constitué en personne morale sans but lucratif au Registre des entreprises du Québec, avec pour mission de venir en aide aux citoyens et citoyennes de Dorval de tout âge, dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs et de contribuer au développement des parcs de la Cité;

ATTENDU QU'à leur rencontre du jeudi 24 octobre 2024, les membres du comité du Fonds d'aide ont analysé et approuvé huit demandes dont cinq dans le domaine des sports et trois dans le volet culturel, pour un total de huit demandes;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'aides financières à même le Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval à :

- Charlie Deslauriers au montant de 2 500 \$ (waterpolo);
- Felix Charbonneau au montant de 500 \$ (cross fit);
- Maude Vallée au montant de 500 \$ (cross fit);
- Lindsay Petts au montant de 500 \$ (cross fit);
- Athena Rodrigues au montant de 1 938 \$ (culturel - Défi-monde);
- Suzanne Jackson au montant de 500 \$ (cross fit);
- Emerald Cathell-Williams au montant de 1 587 \$ (culturel - musique);
- Lanéa Cathell-Williams au montant de 1 587 \$ (culturel - musique).

Postes budgétaires : 02 701 49 996 (2 500 \$ - Waterpolo); 02 701 29 996 (2 000 \$ - Gymnase); 02 702 90 996 (5 112 \$ - Culturel); le tout financé par une affectation du Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval pour un total de 9 612 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 516

5.6 Autorisation d'une aide financière à Corporation Golf Dorval pour l'amélioration du système d'irrigation

ATTENDU QUE la corporation du Golf Dorval demande une assistance financière pour les travaux d'amélioration du système d'irrigation;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une aide financière au montant de 288 240 \$ à la corporation Golf Dorval pour les travaux d'amélioration du système d'irrigation.

Poste budgétaire : 02 701 96 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 517

5.7 Honoraires de l'UMQ et quote-part annuelle au fonds de garantie d'assurances générales pour 2024

ATTENDU QUE la Cité de Dorval fait partie du regroupement d'achats d'assurance de dommages des municipalités de l'île de Montréal en vertu d'une entente intervenue entre les municipalités membres du regroupement et l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QU'en vertu de ladite entente, chacune des municipalités doit verser annuellement sa quote-part dans le fonds de garantie ainsi que sa contribution aux honoraires de l'UMQ pour les services de gestion du portefeuille d'assurance;

ATTENDU QUE la quote-part de la Cité de Dorval au fonds de garantie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est établie à 62 426 \$ représentant un taux de 8,32 % de la quote-part totale payable par les municipalités faisant partie du regroupement;

ATTENDU QUE les honoraires payables à l'UMQ pour les services de gestion du portefeuille d'assurances sont établis à 2 603,54 \$ taxes en sus;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de la somme de 65 419,42 \$ TTC, représentant la quote-part de la Cité de Dorval au fonds de garantie du regroupement d'assurance de dommages des municipalités reconstituées de l'île de Montréal ainsi que sa contribution aux honoraires payables à l'UMQ pour les services de gestion du portefeuille d'assurances pour et au nom du regroupement des municipalités de l'île de Montréal.

Poste budgétaire : 02 190 00 420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 518

5.8 Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec pour 2025

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite renouveler, pour 2025, son adhésion comme membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE cette année, la Cité désire continuer à bénéficier du service de Carrefour du capital humain offert par l'UMQ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER l'adhésion de la Cité de Dorval à l'UMQ pour l'année 2025; et

D'AUTORISER le paiement de la facture de l'UMQ au montant de 26 848,63 \$ TTC.

Poste budgétaire : 02 110 00 494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 519

5.9 Amendement de résolution - Ajout de « Concertation Montréal » à la liste des organismes auprès desquels les conseillers et le maire peuvent représenter la Cité de Dorval

ATTENDU QUE par la résolution CM2111 440 adoptée le 22 novembre 2021, le Conseil a autorisé les membres du conseil à représenter la Cité de Dorval auprès de vingt-six (26) organismes durant leur mandat de quatre ans se terminant en novembre 2025;

ATTENDU QUE par la résolution CM2403 140 adoptée le 18 mars 2024, le Conseil a autorisé l'ajout de l'«Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL)» à la liste des organismes mentionnés dans la résolution CM2111 440;

ATTENDU QUE par la résolution CM2407 335 adoptée le 15 juillet 2024, le Conseil a autorisé l'ajout de quatre comités à la liste des organismes mentionnés dans la résolution CM2111 440;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER « Concertation Montréal » à la liste des organismes énumérés dans la résolution CM2111 440;

D'INCLURE les dépenses inhérentes encourues dans le cadre de la participation des conseillers à des événements de Concertation Montréal au montant que la trésorière est autorisée à leur rembourser sur présentation des pièces justificatives, soit un montant total de 10 000 \$ annuellement pour l'ensemble des conseillers et du maire pour représenter la Cité auprès des organismes énumérés à la résolution précitée.

Poste budgétaire : 02 110 00 310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 520

5.10 Approbation des recommandations du groupe de travail sur la circulation - Procès-verbal du 7 novembre 2024

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la circulation a tenu une rencontre le 7 novembre 2024 afin d'étudier des demandes relatives à la circulation et à la signalisation routière;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les recommandations apparaissant au procès-verbal du 7 novembre 2024, à savoir :

- **Stationnement alternatif sur l'avenue Cloverdale**

Ajout d'une signalisation de stationnement alternatif sur l'avenue Cloverdale, entre les avenues Dawson et Carson, applicable sur sept jours

- **Intersection des avenues de l'Église et Lilas**

Fermeture temporaire pour la saison hivernale de l'approche sud et nord du côté est de l'intersection créant une intersection à quatre arrêts

- **Stationnement boîtes postales sur l'avenue Caledonia**

Ajout d'une signalisation de défense de stationner des deux côtés de l'avenue Caledonia près des boîtes postales

- **Arrêt à l'intersection des avenues Vinet et Lagacé**

Ajout d'un nouvel arrêt à l'intersection des avenues Vinet et Lagacé, dans l'approche nord uniquement, et retrait de la pré-signalisation d'arrêt du côté nord de la courbe à l'approche sud devant le 206, Vinet

- **Débarcadère devant l'École Gentilly**

Déplacement de la signalisation de « débarcadère » vers le sud afin d'agrandir l'espace désigné

- **Débarcadère devant le Centre Ullivik**

Ajout de signalisation d'obligation de tourner à droite et sens unique sur l'avenue Michel-Jasmin, face aux deux accès

- **Bollards devant le 649, boulevard Pine Beach**

Ajout d'un nouveau bollard devant le 649, boulevard Pine Beach

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 URBANISME

CM2411 521

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 28 octobre 2024.

Le maire Marc Doret donne acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 octobre 2024.

CM2411 522

6.2 Dépôt du rapport comparatif et de la liste des permis et certificats émis – Octobre 2024

Le maire Marc Doret donne acte du dépôt des documents suivants :

- Liste des permis et certificats généraux émis pour le mois d'octobre 2024;
- Rapport comparatif progressif des permis et certificats émis pour les mois d'octobre 2023 et 2024.

CM2411 523**6.3 PIIA - 236, boulevard Pine Beach**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

ATTENDU QUE la demande de PIIA-2024-0053 concernant la propriété située au 236, boulevard Pine Beach vise l'autorisation d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur ladite demande lors de sa réunion du 28 octobre 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSAPPROUVER les plans et les documents associés au projet PIIA-2024-0053 visant la construction d'une maison unifamiliale isolée au 236, boulevard Pine Beach pour les motifs énoncés au procès-verbal du CCU du 28 octobre 2024, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 524**6.4 PIIA - 200-500, chemin de la Côte-Vertu Ouest**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

ATTENDU QUE la demande de PIIA-2024-0042 concernant la propriété située au 200-500, chemin de la Côte-Vertu Ouest vise l'autorisation d'un projet d'affichage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur ladite demande lors de sa réunion du 28 octobre 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et les documents associés au projet PIIA-2024-0042 visant l'autorisation d'un projet d'affichage au 200-500, chemin de la Côte-Vertu Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 525

6.5 PIIA - 173, cercle Thorncrest

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

ATTENDU QUE la demande PIIA-2024-0040 concernant la propriété située au 173, cercle Thorncrest vise l'autorisation d'un projet de construction d'un garage attaché;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur ladite demande lors de sa réunion du 28 octobre 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSAPPROUVER les plans et les documents associés au projet PIIA-2024-0040 visant l'autorisation d'un garage attaché au 173, cercle Thorncrest pour les raisons énoncées au procès-verbal du CCU du 28 octobre 2024 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 526

6.6 PIIA - 470, avenue Michel-Jasmin

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

ATTENDU QUE la demande PIIA-2024-0039 concernant la propriété située au 470, avenue Michel-Jasmin vise l'autorisation d'un projet d'affichage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur ladite demande lors de sa réunion du 28 octobre 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et les documents associés au projet PIIA-2024-0039 visant l'autorisation d'un projet d'affichage au 470, avenue Michel-Jasmin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 527**6.7 Dérogation mineure - 490, avenue Lake**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure DM-2024-0054 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 490, avenue Lake;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de thermopompes sur les façades donnant sur le chemin Herron et le boulevard des Sources;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 5 du procès-verbal du 28 octobre 2024, recommande à l'unanimité au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2024-0054 telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2024-0054 relative à l'immeuble situé au 490, avenue Lake sur le lot 1 519 595 afin d'autoriser l'installation de thermopompes sur les façades donnant sur le chemin Herron et le boulevard des Sources, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 528**6.8 Dérogation mineure - 640-660, avenue Lépine**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure DM-2024-0047 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 640-660, avenue Lépine;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser un emplacement de chargement ainsi que son tablier de manœuvre situés entièrement ou partiellement hors du terrain de l'usage et qui ne sont pas entièrement contigus à la construction desservie;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 6 du procès-verbal du 28 octobre 2024, recommande à l'unanimité au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure DM-2024-0047 telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure DM-2024-0047 relative à l'immeuble situé au 640-660, avenue Lépine sur le lot 1 524 201 afin d'autoriser un espace de chargement et l'extension du tablier de manœuvre hors du terrain de l'usage desservi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 529

6.9 Dérogation mineure - 173, cercle Thorncrest

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure DM-2024-0057 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 173, cercle Thorncrest;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la distance minimale dans la marge de recul latérale sud de 1,5 mètre à 0,46 mètre afin de permettre la construction d'un garage attaché;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 7 du procès-verbal du 28 octobre 2024, recommande à l'unanimité au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure DM-2024-0057 telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure DM-2024-0057 relative à l'immeuble situé au 173, cercle Thorncrest sur le lot 1 520 589 afin d'autoriser la réduction de la distance minimale dans la marge de recul latérale sud de 1,5 mètre à 0,46 mètre pour permettre la construction d'un garage attaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 530

6.10 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour 2025 et 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le Conseil d'une municipalité peut par règlement, constituer un comité consultatif d'urbanisme et établir ses règles de régie interne;

ATTENDU QU'à sa séance du 12 décembre 2005, le Conseil de la Cité de Dorval a adopté le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme RCM-2-2005 afin de constituer le comité consultatif d'urbanisme de la Cité de Dorval et d'établir ses règles de régie interne;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 dudit règlement, le Comité se compose de sept à neuf membres, dont deux membres du conseil et au moins trois autres membres choisis pour leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture ou du patrimoine;

ATTENDU QUE le Conseil doit également désigner un membre du comité pour agir à titre de président et l'un pour agir à titre de président suppléant;

ATTENDU QUE le mandat des membres du Comité est de deux ans et que toute vacance au cours de la durée du mandat d'un membre est comblée pour la durée non écoulée du membre à remplacer;

ATTENDU QUE les mandats de monsieur le conseiller Robert Le Sage, comme président, de madame la conseillère Nicole Duchastel comme présidente suppléante, ainsi que de madame Suzie Lebrasseur Bazinet, architecte, de monsieur Stephen Springer citoyen et de monsieur Mickel Blais, également citoyen, comme membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) avaient été renouvelés en novembre et en décembre 2023 pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE les mandats de monsieur Sachin Narkar, architecte, madame Mélanie Sarris, architecte, monsieur Jean Saba, architecte et monsieur Isidoro Coppola, ingénieur, avaient été renouvelés le 21 novembre 2022 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement des mandats de monsieur Sachin Narkar, architecte, madame Mélanie Sarris, architecte, monsieur Jean Saba, architecte et monsieur Isidoro Coppola, ingénieur, comme membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2411 531

6.11 Nomination des membres du comité d'étude des démolitions d'immeubles (CÉDI) pour 2025

ATTENDU QUE toute municipalité doit constituer un comité formé de trois membres du conseil ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition qui lui sont adressées;

ATTENDU QU'à sa séance du 12 décembre 2005, le Conseil de la Cité de Dorval a adopté un premier règlement concernant la démolition d'immeubles RCM-4-2005 par lequel il créait un comité de démolition et édictait les règles de fonctionnement dudit comité;

ATTENDU QU'à sa séance du 15 mai 2023, le Conseil approuvait un règlement régissant la démolition d'immeubles révisé conformément aux dispositions du projet de loi 69 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives;

ATTENDU QU'à sa séance du 20 novembre 2023, le Conseil a approuvé la nomination de messieurs Robert Le Sage, Christopher von Roretz et Paul Trudeau comme membres du comité de démolition pour 2024 et que messieurs Le Sage, Trudeau et von Roretz ont donné leur accord pour un nouveau mandat;

ATTENDU QUE madame Nicole Duchastel, conseillère a donné son accord pour agir comme membre substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un membre;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la nomination de messieurs les conseillers Paul Trudeau, Robert Le Sage et Christopher von Roretz à titre de membres du comité d'étude des démolitions d'immeubles (CÉDI) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

D'APPROUVER la désignation de monsieur Paul Trudeau comme président du comité et de monsieur Robert Le Sage comme président suppléant; et

D'APPROUVER la nomination de madame la conseillère Nicole Duchastel pour agir à titre de membre substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un membre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

7 DIVERS PROJETS

CM2411 532

7.1 Demande de consultation publique relativement à la cessation de la fluoruration de l'eau potable

ATTENDU QUE l'eau potable consommée par la population de la Cité de Dorval provient de l'usine de filtration située sur le territoire de Dorval;

ATTENDU QUE l'eau potable produite par les usines de filtration d'eau situées à Dorval et Pointe-Claire est fluorée depuis de nombreuses décennies;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal envisage de mettre fin à la fluoruration de l'eau d'ici la fin de l'année 2024, sans consultation publique préalable auprès des villes liées;

ATTENDU QUE les décideurs de la Ville de Montréal et de ses élus n'ont aucune représentation territoriale au sein de la Cité de Dorval et des villes desservies par les usines de filtration de Pointe-Claire et de Dorval;

ATTENDU QUE les décideurs de la Ville de Montréal et de ses élus n'ont aucune représentation citoyenne par voie électorale à la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE la proposition de mettre fin unilatéralement à la fluoruration de l'eau potable est prise sans consultation citoyenne ni consultation auprès des élus de la Cité;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite que ses citoyens puissent s'exprimer démocratiquement sur le dossier de la fluoruration de l'eau potable;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'EXIGER que la Ville de Montréal tienne une consultation publique afin de permettre aux citoyens concernés de s'exprimer sur la fluoruration de l'eau;

DE DEMANDER à la Ville de Montréal de reconsidérer sa décision de mettre fin à la fluoruration de l'eau jusqu'à ce que des consultations publiques aient lieu;

D'EXIGER que la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal présente les informations détenues sur la fluoruration de l'eau; et

DE TRANSMETTRE cette résolution à la mairesse de Montréal et à la responsable de l'eau au comité exécutif de la Ville de Montréal ainsi qu'à toutes les villes desservies par les usines de Dorval et de Pointe-Claire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 RESSOURCES HUMAINES

CM2411 533

8.1 Adoption - Structure organisationnelle de la Direction Loisirs et Culture

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite optimiser la gestion des services municipaux;

ATTENDU QUE le directeur général a eu le mandat d'optimiser la gestion des services municipaux;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la structure organisationnelle de la Direction Loisirs et Culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 AFFAIRES NOUVELLES

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM2411 534

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit et elle est levée à 22 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé) Marc Doret
MAIRE

(signé) Nathalie Hadida
GREFFIÈRE